

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation 05/07/2023 L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à dix-huit heures,
Date d'affichage 05/07/2023 la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la
Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur,
après avoir été légalement convoqué
Nbre de membres en exercice: 8 Mme BARBELETTE, LAN, LEBOUC,
LEPELTIER, Mmes TROPÉE et VANNIER.
Présents : 7 formant la majorité des membres en exercice.
Votants : 7

Absent excusé : M. DEMARQUET,

Madame Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°2023/11

Etude de la prise en charge des obsèques pour les personnes démunies décédées sur la commune

Monsieur le Maire présente le sujet qui a été débattu en bureau municipal et en conseil d'administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** que le CCAS se chargera de tout mettre en œuvre pour réaliser des obsèques dignes pour les personnes démunies décédées sur la commune
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président du C.C.A.S

